

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 03 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N°145/2020

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	27 NOVEMBRE 2020	27 NOVEMBRE 2020
40	36	36		
OBJET : Autorisations budgétaires spéciales-Années 2021- Budget principal CCVBA-Budget annexe régie eau-Budget annexe DSP eau-budget annexe régie assainissement-budget annexe DSP assainissement-budget annexe régie tourisme-				
RESUME : L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que jusqu'à l'adoption des budgets, l'ordonnateur peut mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Concernant les dépenses d'investissement, la collectivité est autorisée par délibération de l'assemblée communautaire, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. En outre, il est en droit, de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. Dès lors, afin de garantir la continuité des services publics assurés par la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles, il est proposé à l'assemblée communautaire d'approuver ces autorisations budgétaires spéciales.				

le trois décembre,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Agora de la commune de Maussane-les-Alpilles, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; BLANCARD Béatrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; LICARI Pascale ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MAURON Jean-Jacques ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PERROT-RAVEZ Gisèle ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; SCIFO-ANTON Sylvette ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

ABSENTS : MMES ET MM. LODS Lara ; MARIN Bernard ; MILAN Henri ; MISTRAL Magali

PROCURATIONS :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent

Le conseil communautaire,

Rapporteur : Jean-Christophe CARRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L5211-10 ;**Vu** l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 ;**Considérant** la nécessité d'ouvrir des autorisations budgétaires spéciales afin de garantir jusqu'à l'adoption des budgets 2021 la continuité des services publics assurés par la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles ;**Délibère :****Article 1 : Autorise** l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites aux budgets 2020 :

Budget principal CCVBA		
Chapitre/opération d'équipement	Libellé	Crédits ouverts
Opération d'équipement n°907	Déchèterie communautaire de Maussane/Le Paradou	30 200 €
Opération d'équipement n°911	Déchèterie communautaire de Saint-Rémy de Provence	37 475 €
Opération d'équipement n°915	Voirie d'intérêt communautaire	234 175 €
Opération d'équipement n°916	Eclairage public d'intérêt communautaire	8 250 €
Opération d'équipement n°920	Bornes de recharge pour véhicules électriques	3 010 €
Opération d'équipement n°924	Requalification de zones d'activités	8 625 €
Opération d'équipement n°926	Incubateur greentech Fontvieille	287 240 €
Opération d'équipement n°927	Réseaux eaux pluviales	339 600 €
Opération d'équipement n°928	Travaux GEMAPI	47 000 €
Opération d'équipement n°929	Quai de transfert	44 100 €
Opération d'équipement n°930	Centres techniques	53 100 €
Budget annexe régie eau		
20	Immobilisations incorporelles	30 000 €
21	Immobilisations corporelles	65 950 €
23	Immobilisations en cours	474 840 €
Budget annexe DSP eau		
20	Immobilisations incorporelles	15 553 €
21	Immobilisations corporelles	37 800 €
23	Immobilisations en cours	436 012 €
Budget annexe régie assainissement		
20	Immobilisations incorporelles	375 €
21	Immobilisations corporelles	84 200 €
23	Immobilisations en cours	321 500€
Budget annexe DSP assainissement		
23	Immobilisations en cours	253 325 €
Budget annexe régie tourisme		
20	Immobilisations incorporelles	2 375€
21	Immobilisations corporelles	10 375€
Total général		2 825 080 €

Article 2 : Précise que les crédits correspondants seront repris au sein des budgets 2021.

Par : **POUR : 36 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.